

AFFAIRE N° 16 - Ratification de la Police d'assurance INCENDIE couvrant les bâtiments communaux.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

La police d'Assurance INCENDIE couvrant les bâtiments communaux est renouvelée tous les ans par un avenant.

C'est cet avenant d'un montant de 643.285, frs. que je vous demande de bien vouloir ratifier. La dépense sera imputée sur le chapitre 638 du Budget 1965.

Je mets la question aux voix *"/.* "

*Approuvé*

Adopté à l'unanimité.

*le 8 Mars 1965*

*Le Secrétaire absent, en mission.*

*Secrétaire Général*

*Y. Cluchant*